



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
ACAT-FRANCE

PARIS, 17 NOVEMBRE 2021

Communiqué de presse

L'ACAT-Burundi, Prix pour les droits humains 2020 de la Fondation ACAT

Suspendue en 2015 puis interdite un an plus tard, en octobre 2016, l'ACAT-Burundi subit la répression du régime contre les organisations de la société civile, dont l'action en faveur des droits humains est jugée criminelle. La Fondation ACAT pour la dignité humaine lui remet la 7ème édition de son Prix des droits humains Engel-du Tertre en reconnaissance de son travail.

C'est par la voix de Me Armel Niyongere, président en exil de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture du Burundi (ACAT-Burundi), que l'organisation s'exprimera le jeudi 18 novembre à Paris devant les donateurs et les donatrices de la Fondation ACAT pour la dignité humaine qui lui remet ce Prix des droits humains. Condamné par contumace à la prison à perpétuité, Me Armel Niyongere est un témoin direct de l'hostilité des autorités burundaises à l'égard des défenseurs des droits humains sur place.

L'ACAT-Burundi est une association à but non lucratif engagée pour la défense du droit à la dignité de la personne humaine, ce qui l'a conduit à s'investir contre la torture, la peine de mort, les disparitions forcées, les conditions de détentions dégradantes ainsi que les violences sexuelles. D'abord suspendue en 2015, puis interdite fin 2016, l'ACAT-Burundi n'a aujourd'hui plus le droit d'exercer ses activités. Ses membres sont contraints à l'exil pour fuir les persécutions : condamnations à de très lourdes peines, saisie de leurs biens, ces mesures les privent de tout espoir de retour proche.

Menaces, arrestations, disparitions frappent en effet de plein fouet les défenseurs des droits dans leur travail pour promouvoir et défendre les libertés fondamentales. Meurtri par la guerre civile dans les années 1990, le pays s'est peu à peu abîmé dans une répression sévère menée par le régime en place. Celle-ci s'est notamment accrue lorsque Pierre Nkurunziza, alors président de la République, a violé les accords de paix pour briguer un troisième mandat. S'en est notamment suivie la radiation de l'ACAT-Burundi ainsi que celle de nombreuses autres organisations et médias.

Face aux violations des droits humains, restées impunies, l'Union européenne avait suspendu ses appuis financiers, une sanction sur le point d'être levée. De son côté, la France a déjà repris sa coopération bilatérale avec le Burundi.

Plus que jamais, la remise du Prix à l'ACAT-Burundi souligne la nécessité pour la France de ne pas céder la diplomatie des droits humains à la *realpolitik* dans la région des Grands Lacs. La protection des défenseurs des droits humains exige une position intransigeante.

CONTACT PRESSE

Louis Linel, chargé de communication et plaidoyer
communication@acatfrance.fr | +33 1 40 40 74 10 | +33 6 27 76 83 27